

Editorial : vivre son habitat

Autor(en): **Huber, Alain**

Objektyp: **Preface**

Zeitschrift: **PS info : nouvelles de Pro Senectute Suisse**

Band (Jahr): - **(2010)**

Heft 1: **Bien chez soi - aussi pour les vieux jours**

PDF erstellt am: **26.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Editorial

Vivre son habitat



Habiter et habitude, « wohnen und gewohnt sein » sont en allemand comme en français des mots étroitement liés d'un point de vue étymologique. Ils véhiculent des pensées de sécurité, de durée, et font surgir la notion de familier et de personnel.

Celui qui a eu la chance d'avoir sa propre chambre en étant petit, se rappelle certainement, en souriant, de l'aménagement de la pièce, comme il aimait à s'y réfugier et ce sentiment de sécurité qu'il éprouvait alors.

Nous avons tous des émotions liées au logement : le bonheur d'emménager dans un lieu de vie commun avec son conjoint ou sa conjointe, la joie d'acheter son propre logement, l'envie de réaménager son espace, mais aussi la tristesse de devoir quitter un environnement familial après des années.

Le logement des aînés nous place devant de nouveaux défis. Une habitation de rêve en montagne peut tout à coup représenter un grand désavantage pour les personnes confrontées à des limites physiques ou psychiques. Les marches, baignoires ou escaliers deviennent vite des obstacles insurmontables.

Avec ses prestations et ses offres, Pro Senectute fournit une contribution importante pour l'autonomie à domicile. Des offres telles que la « maison Mivelaz » explorent de nouvelles formes d'habitat. Des approches créatives montrent les nombreuses possibilités qui se présentent pour que le logement durant la vieillesse soit toujours empreint d'un sentiment de sécurité, de confiance et de bien-être.

Alain Huber, secrétaire romand et membre de la direction

THÈME

Le maintien de l'autonomie comme priorité

Les formes de logement pour passer ses vieux jours ne diffèrent pas toujours de celles privilégiées durant la première moitié de la vie. Par contre, en avançant en âge, ce sont les besoins et les exigences qui ont trait au logement qui vont évoluer. L'objectif des prestations de Pro Senectute est de permettre aux aînés de vivre aussi longtemps que possible de manière autonome dans des conditions décentes.

Kurt Seifert – Responsable du domaine Recherche et travail de base, Pro Senectute Suisse

Selon une idée très répandue, la plupart des personnes âgées vivraient dans un home. En réalité, plus de 95 % des personnes âgées de 65 à 79 ans continuent de vivre dans leur cadre habituel, car elles peuvent ainsi conserver le mode de vie qu'elles ont connu jusqu'ici. Ce n'est qu'à partir d'un âge très avancé que la part de personnes nécessitant une prise en charge et des soins stationnaires en institution augmente. Plus de 40 % des personnes de plus de 90 ans vivent dans un établissement médico-social.

Le choix d'une forme de logement ne dépend toutefois pas que de l'état de santé. D'autres facteurs jouent aussi un rôle important. Ce sont surtout l'état civil, le revenu ou le fait d'avoir des enfants qui entrent ici en ligne de compte : les célibataires vivent plus souvent dans un home ou un EMS que les personnes mariées. Les retraités aisés restent plus longtemps à la maison que les plus défavorisés, tandis que ceux avec des enfants bénéficient plus souvent de soins à domicile. Le logement figure parmi les signes les plus révélateurs des inégalités sociales qui se creusent encore plus au troisième âge. Un grand nombre de retraités ne parviendrait pas à joindre les deux bouts sans les allocations au logement versées par la Confédération, les cantons ou les communes.

Une « intimité à distance »

Il serait intéressant de revenir sur les personnes qui continuent de vivre dans leur cadre habituel au terme de la vie active. A partir de la retraite, le logement reprend de l'importance en tant que centre de vie qui est souvent parta-

gé avec l'autre conjoint. C'est alors que des questions concernant l'organisation de la vie quotidienne commune ou la nouvelle répartition des tâches ménagères vont surgir. Comme le vieillissement tend à aller de pair avec une diminution des capacités fonctionnelles, des adaptations architecturales de l'appartement ou de la maison pourraient s'imposer. Il suffit parfois de quelques petits aménagements pour rester chez soi en toute sécurité. Dans d'autres cas, il faudra se demander si le lieu de vie actuel permettra un maintien à domicile et offrira encore le confort recherché lorsque le déclin des forces physiques se fera sentir : l'appartement est-il facile d'accès, y a-t-il des magasins et un médecin à proximité, l'endroit est-il bien desservi par les transports publics ?

Le désir de vivre chez soi en toute indépendance occupe une place essentielle dans la vie des aînés d'aujourd'hui. Ce désir marque les relations familiales qui se caractérisent par une « intimité à distance », selon l'expression consacrée en sciences sociales. Cela signifie que les parents et leurs enfants adultes ne vivent en principe plus ensemble,